



Dijon, le 27 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion publique thématique à Dijon du débat public Voie Ferrée Centre Europe Atlantique

Les citoyens questionnent les chiffres annoncés sur les coûts des aménagements, leur rentabilité et le financement du projet

La Commission particulière du débat public (CPDP) a organisé et animé, le vendredi 27 janvier dernier, en présence de 50 personnes, une réunion publique dédiée aux questions économiques et financières du projet « Voie Ferrée Centre Europe Atlantique » (VFCEA).

Cette réunion publique était l'opportunité pour le maître d'ouvrage d'éclairer les citoyens sur les enjeux et les coûts des aménagements du projet. Les études menées par SNCF Réseau, évoquant la non rentabilité traditionnelle du projet global, soulignent que les aménagements envisagés pour développer le fret ferroviaire auraient une rentabilité socio-économique positive qui bénéficiera également aux voyageurs.

En présence de Michel Neugnot, premier vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, d'Eric Pierrat, secrétaire général aux affaires régionales et Michel Quinet, chef de service Transports-Mobilités DREAL¹ Bourgogne-Franche-Comté, Ilaria Casillo, présidente de la CPDP a d'ailleurs tenu à rappeler la finalité de cette rencontre, « que tous les points de vue autour de ce projet puissent émerger et contribuer au processus de décision du maître d'ouvrage ».

LE PROJET EN DÉBAT

Destiné aux voyageurs et aux professionnels du transport de marchandises, le projet « Voie Ferrée Centre Europe Atlantique » prévoit différents services aux voyageurs et aux acteurs du transport de marchandises :

- La modernisation de la ligne existante entre Nevers-Chagny ;
- La réalisation d'une gare de correspondances TER-TGV ;
- Une voie ferrée nouvelle (raccordement) offrant un nouvel itinéraire par Le Creusot-Montceau-Montchanin pour les TGV entre Strasbourg et Lyon

¹ DREAL : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

LES AMÉNAGEMENTS DU PROJET : COÛTS ET RENTABILITÉ

L'analyse socio-économique du projet du maître d'ouvrage indique le montant des investissements et la rentabilité des différentes options de phasage proposées :

- Le raccordement de la ligne Nevers-Chagny à la LGV Paris-Sud-Est, la création d'une halte de passage en gare du Creusot-Montceau-Montchanin, l'électrification partielle entre Montchanin et Chagny et le GSM-R complet
 - 342 millions d'euros investissements nominaux
 - Rentabilité négative
- La modernisation de la ligne existante entre Nevers-Chagny
 - 283 millions d'euros investissements nominaux
 - Rentabilité positive
- La réalisation d'une gare de correspondances TER-TGV
 - 79 millions d'euros investissements nominaux
 - Rentabilité négative

LE PROJET VFCEA EN CHIFFRES

- 160 km de double voie existante entre Nevers et Chagny à électrifier
- Un raccordement à la LGV Paris-Sud-Est de 5 à 6 km à créer
- Une gare de correspondance TER-TGV à implanter au droit de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV
- 1 région, 3 départements, 45 communes traversées
- Un coût global estimé à 560 millions d'euros (valeur 2012)

LES PROCHAIN RENDEZ-VOUS

- Santenay, mercredi 1^{er} février (de 18h30 à 21h) – Salle des fêtes, rue du Rognier
 - **Cercle de travail** sur les impacts de la modernisation du projet sur l'activité viticole
- Chalon-sur-Saône, jeudi 2 février (de 18h30 à 21h) – Salle des fêtes le clos Bourguignon, 12 avenue Monnot
 - **Cercle de travail** sur les enjeux économiques du fret ferroviaire pour le tissu productif régional

POUR EN SAVOIR PLUS ET S'EXPRIMER

Rendez-vous sur vfcea.debatpublic.fr

CONTACT PRESSE : Louise HENRY – louise.henry@lesroismages.fr – 01 41 10 08 03
Alice VADE – alicevade@clairdeterre.com

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets – publics ou privés – d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, et qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. La commission particulière du débat public chargée de l'animation du débat n'exprime pas d'avis sur le fond du dossier.